



**QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES\*  
ENTRÉS SUR UNE FORMATION RELEVANT DE  
L'OBJECTIF 5 « MISE A JOUR DES COMPETENCES » ?  
[DISPOSITIF AIF DE PÔLE EMPLOI – HORS  
OBJECTIFS « CRÉATION D'ENTREPRISE »  
ET « OBTENTION D'UNE QUALIFICATION »]**

\*Stagiaires demandeurs d'emploi entrés en formation professionnelle continue en 2021 et interrogés 6 mois après leur formation

Un objectif qui concerne un stagiaire sur dix relevant de l'offre de formation de la Région et de Pôle emploi en Pays de la Loire

En 2021, plus de 9 000 stagiaires<sup>1</sup> sont entrés en formation sur le dispositif AIF (Aide Individuelle à la formation) proposé par Pôle emploi en Pays de la Loire. Ces formations visent plusieurs objectifs et principalement l'obtention d'une certification (55 % des entrées), le perfectionnement et l'élargissement des compétences (18 %) ou bien encore la professionnalisation<sup>2</sup> (17 % des entrées).

Pour mémoire, sont analysés dans cette partie uniquement les résultats pour les stagiaires ayant bénéficié du dispositif AIF mais ayant déclaré ne viser ni l'obtention d'une certification ni la création/reprise d'une entreprise. Cela concerne 3 840 stagiaires en 2021, soit 10 % des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'offre régionale de formation de la Région Pays de la Loire ou de Pôle emploi cette année-là.

**Des stagiaires plus âgés, un peu plus souvent diplômés mais également moins éloignés de l'emploi**

Comme les années précédentes, ce dispositif enregistre une part des moins de 26 ans plus faible que les autres dispositifs (11 % vs 25 %), et a contrario une part supérieure des 50 ans et plus (25 % vs 15 %). De plus, lorsque près d'un ancien stagiaire sur deux de l'offre est une femme, elles ne représentent qu'un ancien stagiaire sur trois au sein de ce dispositif. À noter que cette part est en régression par rapport à l'année précédente (4 points de moins), et ceci dans la même tendance que celle déjà observée par le passé.

La part des stagiaires possédant un diplôme d'études supérieures concerne plus d'un stagiaire sur quatre pour ce dispositif (27 %), soit 5 points de

plus que pour l'ensemble des dispositifs de formation, et ceci de manière identique à ce que l'on observait pour la cohorte précédente. En revanche, un stagiaire sur quatre ne détenait aucun diplôme à l'entrée en formation, tout comme pour l'ensemble des dispositifs de l'offre.

Parmi les stagiaires qui étaient demandeurs d'emploi la semaine précédant leur entrée en formation (75 %), 40 % d'entre eux ont déclaré être en recherche d'emploi depuis moins de six mois. Si cette proportion est proche de celle constatée deux ans auparavant (38 %), elle est inférieure à celle constatée les deux années précédentes (+/- 50 %). Il en découle que les demandeurs d'emploi de longue durée représentent le tiers des demandeurs d'emploi entrés dans ces formations (vs le quart l'année précédente)<sup>3</sup>.

Enfin, les stagiaires de cet objectif ont plus souvent occupé un emploi par le passé que les stagiaires de l'ensemble de l'offre. Ainsi, seuls 3 % n'ont jamais connu d'emploi (vs 6 %) et plus des deux tiers ont une expérience professionnelle antérieure d'au moins cinq ans (68 % vs 51 %).

**Des stagiaires à l'initiative de leur formation**

Plus de 80 % des stagiaires étaient à l'initiative de leur formation (vs 70 % pour la cohorte 2020 et 90 % pour la cohorte 2019), et près de 30 % d'entre eux déclaraient également que leur inscription faisait suite à des échanges avec leur conseiller (Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales...).

<sup>1</sup> Source : Pôle emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/formation/form?fi=52&fl=1&lk=0&pp=202101-202112&ss=1>

<sup>2</sup> Les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP. Notons qu'en 2021, la part des formations certifiantes a décliné de 10 points par rapport à 2020,

au profit des formations visant le perfectionnement et l'élargissement des compétences, et de celles visant la professionnalisation.

<sup>3</sup> En comparaison, parmi les stagiaires de l'ensemble de l'offre qui étaient demandeurs d'emploi la semaine précédant leur entrée en formation, les demandeurs d'emploi de longue durée représentent 40 % d'entre eux.

Par ailleurs, si l'ensemble des stagiaires souhaitaient mettre à jour leurs compétences, ils ne visaient pas tous le même objectif.

Au vu des formations suivies, pour près de 40 % d'entre eux, il s'agissait d'obtenir ou de renouveler une habilitation (CACES, FIMO, habilitation électrique...). Pour 27 % des stagiaires, il s'agissait de se perfectionner dans des compétences spécifiques (perfectionnement dans un métier, logiciels métier, anglais, TOSA...). Enfin, dans une proportion équivalente, les troisième et quatrième finalités constatées étaient la formation à un métier spécifique (titre professionnel...) ou l'obtention du

permis de conduire B (respectivement 13 % des stagiaires pour chacun de ces deux motifs).

#### Très peu d'abandon pour ce dispositif

Tout comme les années précédentes, les stagiaires qui ont suivi une formation via le dispositif AIF se distinguent de l'ensemble des stagiaires de l'offre par le fait que la quasi-totalité d'entre eux ont suivi la formation jusqu'à son terme. Le taux d'abandon observé ici est de 3 %, quand il est de 15 % tous dispositifs de formation confondus.

#### La mobilité, certes première des difficultés avant d'entrer en formation, mais en baisse par rapport au passé

Parmi les stagiaires entrés en formation en 2021 sur cet objectif, un stagiaire sur cinq déclare avoir rencontré des difficultés avant d'entrer en formation. Cette part est en baisse de +/- 10 points par rapport aux trois années précédentes.

Ces difficultés concernaient en premier lieu la mobilité. Ainsi, 13 % des stagiaires l'évoquent, tout comme l'évoquait la cohorte 2019, mais de manière bien moins fréquente que les stagiaires de la cohorte 2020 (25 %). De plus, quand les stagiaires entrés en 2020 expliquaient cette difficulté en raison de l'absence d'un véhicule personnel, ceux de 2021 invoquent l'absence de permis comme principal frein.

Les problèmes liés à la santé sont exprimés par seulement 5 % des stagiaires. Notons que depuis le début du Plan d'investissement dans les compétences, cette part est en baisse.

Pour information, dans la grande majorité des cas, les stagiaires étaient confrontés à un seul type de difficultés.

Si globalement la part des stagiaires ayant rencontré des difficultés avant l'entrée en formation s'est réduite depuis ces dernières années, il n'en est pas de même pour ce qui est de leur résolution.

Ainsi, avant leur entrée en formation, près des trois quarts des stagiaires ne les avaient pas résolues (vs 49 % l'année précédente). Pour ceux qui avaient vu leurs difficultés solutionnées, c'est par leurs propres moyens qu'ils ont pu y trouver une réponse.

À noter que seules 4 % des personnes ayant suivi une formation de mise à jour des compétences ont déclaré avoir la reconnaissance « travailleur handicapé » (vs 8 % les années précédentes). En revanche, ils sont plus nombreux à avoir bénéficié d'un aménagement du mode d'apprentissage (16 % vs moins de 10 %). Pour ceux déclarant ne pas avoir eu de dispositions particulières, il apparaît que pour 8 % d'entre eux, leur capacité à suivre la formation en a été impactée.

#### Pendant la formation, près de deux stagiaires sur dix exerçaient une activité professionnelle

En 2021, 17 % des stagiaires interrogés ont déclaré exercer une activité professionnelle pendant qu'ils suivaient leur formation, soit près de deux fois plus que les stagiaires entrés en formation en 2020 et confrontés à la crise sanitaire, et presque autant que ceux entrés en 2019.

Dans une proportion encore plus marquée que l'année précédente, c'est parmi les stagiaires préparant leur permis B que la part de ceux exerçant une activité professionnelle simultanément est la plus importante (43 % des stagiaires 2021 et 28 % des stagiaires 2020).

Pour 90 % d'entre eux, et comme les années passées, la formation qu'ils suivaient leur a alors permis de conserver cette activité professionnelle.

Par ailleurs, moins de 10 % des personnes interrogées ont rencontré des difficultés pendant la formation. Cette part est en baisse par rapport aux années précédentes (19 % pour la cohorte 2020 et 15 % pour la cohorte 2019).

Si pour près de 50 % d'entre eux, les difficultés financières sont les premières citées, notons que pour 20 % d'entre eux il s'agit de problèmes de

santé<sup>4</sup>. Les autres motifs évoqués concernent des difficultés avec l'organisme de formation, le contenu pédagogique de la formation, la capacité à se mobiliser pour les apprentissages... Enfin, près de 15 % des stagiaires ont suivi leur formation en

## L'insertion post-formation, des causes multifactorielles

### L'insertion retrouve quasiment son niveau d'avant crise

Au second semestre 2021<sup>5</sup>, le contexte économique est favorable, avec un volume d'emploi qui progresse, un taux de chômage stable puis en baisse, et une activité économique supérieure à son niveau d'avant crise, et ceci depuis juin 2021.

Au premier semestre 2022<sup>6</sup>, le contexte reste stable mais avec des incertitudes naissantes. Cependant, bien que l'emploi et l'activité économique ralentissent quelque peu en début d'année, le second trimestre voit un volume d'emploi et un taux de chômage (6 %) restés stables.

Dans ce contexte globalement favorable, l'insertion professionnelle des stagiaires ayant suivi une formation via le dispositif de l'AIF pour mettre à jour leurs compétences, se rapproche de son niveau d'avant crise.

Ainsi, six mois après être sortis de formation, 63 % des anciens stagiaires de cet objectif sont en emploi (67 % parmi la cohorte 2018, soit ceux d'avant crise sanitaire).

A contrario, ils étaient +/- 55 % à être dans cette même situation parmi les deux vagues d'enquête précédentes qui avaient subi de plein fouet la crise sanitaire.

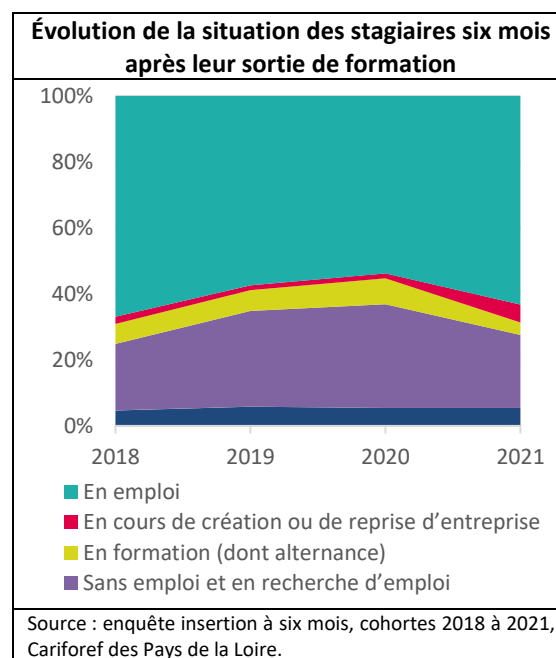
Cette conjoncture économique favorable a également des impacts bénéfiques sur les conditions d'emploi :

- 65 % des personnes en emploi occupent un contrat durable, à savoir un CDD de plus de six mois ou un CDI (vs 59 % les deux années précédentes),
- 50 % des personnes en emploi occupent un CDI (vs 35 % les deux années précédentes).

<sup>4</sup> La part des difficultés de santé est en hausse par rapport aux années précédentes : + 10 points par rapport à la cohorte 2020 et + 7 points par rapport à la cohorte 2019.

<sup>5</sup> 47 % des stagiaires ont été interrogés sur leur situation professionnelle au cours du second semestre 2021 (soit celle à six mois de leur sortie de formation).

distanciel (partiellement ou totalement). Selon leurs dires, cette modalité pédagogique ne semble pas avoir eu d'impact sur le bon déroulé de leur formation.



Le temps partiel concerne quant à lui un stagiaire sur sept, et lorsqu'ils n'occupent qu'un seul emploi, un stagiaire sur deux aimerait pouvoir travailler plus.

### Publics PIC et non PIC, un écart d'insertion qui tend à se renforcer, mais des conditions qui se rapprochent

Six mois après leur sortie de formation, 5 points séparent la part du public PIC en emploi, de la part du public non PIC (66 % vs 71 %). De nouveau, ces niveaux sont dans la tendance de ceux observés avant la crise sanitaire, tout en étant supérieurs de quelques points<sup>7</sup>. Après deux années marquées par l'impact de la crise, où l'insertion en emploi des

<sup>6</sup> 48 % des stagiaires ont été interrogés sur leur situation professionnelle au cours du premier semestre 2022 (soit celle à six mois de leur sortie de formation).

<sup>7</sup> Pour la cohorte 2018, le taux d'accès à l'emploi six mois après la sortie était de 69 % pour le public non PIC et de 63 % pour le public PIC.

publics PIC et non PIC ne diffèrent guère, l'écart se creuse de nouveau.

Lorsqu'ils ne sont pas en emploi, les stagiaires PIC sont plus fréquemment sans emploi que leurs homologues non PIC (25 % vs 20 %).

Au-delà du taux d'accès à l'emploi, les conditions d'emploi peuvent différer. C'est le constat qui était fait lors des vagues d'enquête précédentes. Mais concernant cette dernière vague, le constat est tout autre.

Ainsi, les conditions d'emploi observées pour le public PIC sont sensiblement identiques à celles observées pour le public non PIC :

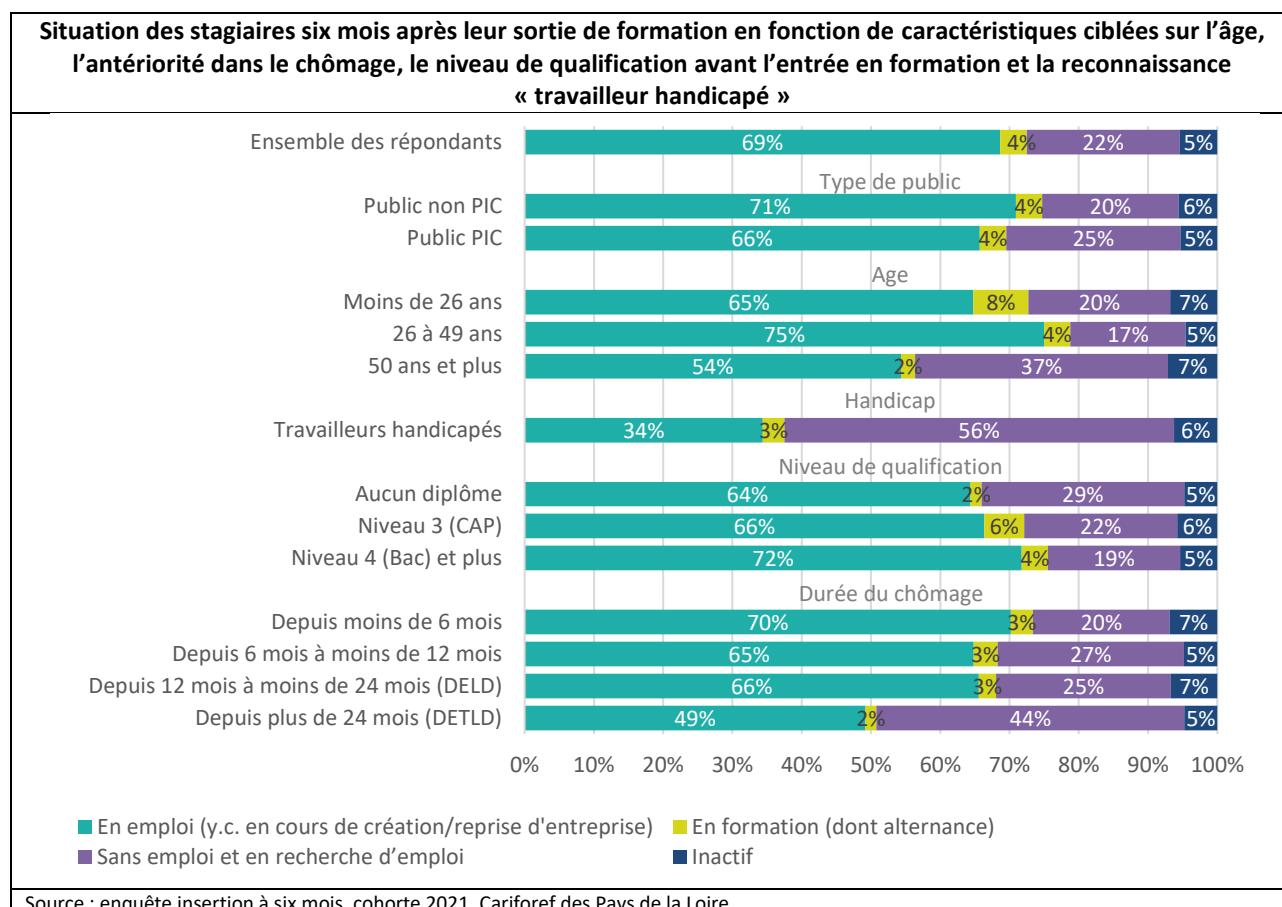
- Un ancien stagiaire sur deux en emploi occupe un CDI,
- Un ancien stagiaire sur quatre en emploi occupe un CDD de six mois ou plus,
- Un ancien stagiaire sur cinq en emploi occupe un CDD de moins de six mois.

Le contexte économique semble plus profitable au public non PIC, public plus qualifié et diplômé, pour retrouver un emploi. Néanmoins, l'amélioration de la qualité de l'emploi occupé est perceptible pour tous les publics, PIC ou non PIC.

#### L'ancienneté dans le chômage reste un frein majeur dans l'insertion professionnelle

Comme par le passé, on observe que plus l'ancienneté dans le chômage avant la formation est courte, meilleure est l'insertion. Ainsi, la part des anciens stagiaires occupant un emploi six mois après leur sortie de formation (y compris ceux créant ou reprenant une entreprise) est de :

- 70 % lorsqu'ils recherchaient un emploi depuis moins de six mois avant d'entrer en formation,
- 65 % pour ceux recherchant un emploi depuis plus de six mois et moins de douze mois, mais également pour ceux recherchant un emploi depuis plus de douze mois et moins de vingt-quatre mois (DELD),
- Et 49 % pour ceux recherchant un emploi depuis plus de vingt-quatre mois (DETLTD).



D'autres caractéristiques propres aux stagiaires jouent un rôle d'accélérateur dans l'insertion, telles

que l'expérience professionnelle possiblement acquise par le passé ou le niveau de qualification et le rôle protecteur de la détention d'un diplôme.

En revanche, et tout comme les années précédentes, on constate que les femmes s'insèrent avec plus de difficultés que les hommes (57 % contre 66 %). L'ampleur de cet écart persiste d'une année sur l'autre. La surreprésentation des hommes parmi les formations aboutissant à l'obtention d'une habilitation ou d'un certificat (habilitation électrique, CACES...), et enregistrant un taux d'insertion élevé (71 %), peut expliquer pour partie cela. En effet, 9 formés sur 10 dans ces sessions sont des hommes. A contrario, les femmes sont plus nombreuses proportionnellement dans des sessions de formation visant à se perfectionner dans des compétences spécifiques (logiciels métiers, anglais...), champ de formation enregistrant en moyenne un taux d'insertion moins élevé (57 %).

Enfin, l'âge semble également être tantôt un frein, tantôt un accélérateur : quand 75 % des stagiaires âgés de 26 à 49 ans sont en emploi six mois après leur sortie de formation, ils sont 65 % à être dans la même situation lorsqu'ils sont âgés de moins de 26 ans, et 54 % lorsqu'ils sont âgés de 50 ans ou plus. Notons que les seniors sont plus particulièrement présents dans les formations visant au perfectionnement dans des compétences spécifiques, comme les femmes. Quant aux moins

de 26 ans, ils sont surreprésentés parmi les stagiaires ayant passé le permis de conduire, formation ne visant pas directement l'accès à l'emploi mais le facilitant.

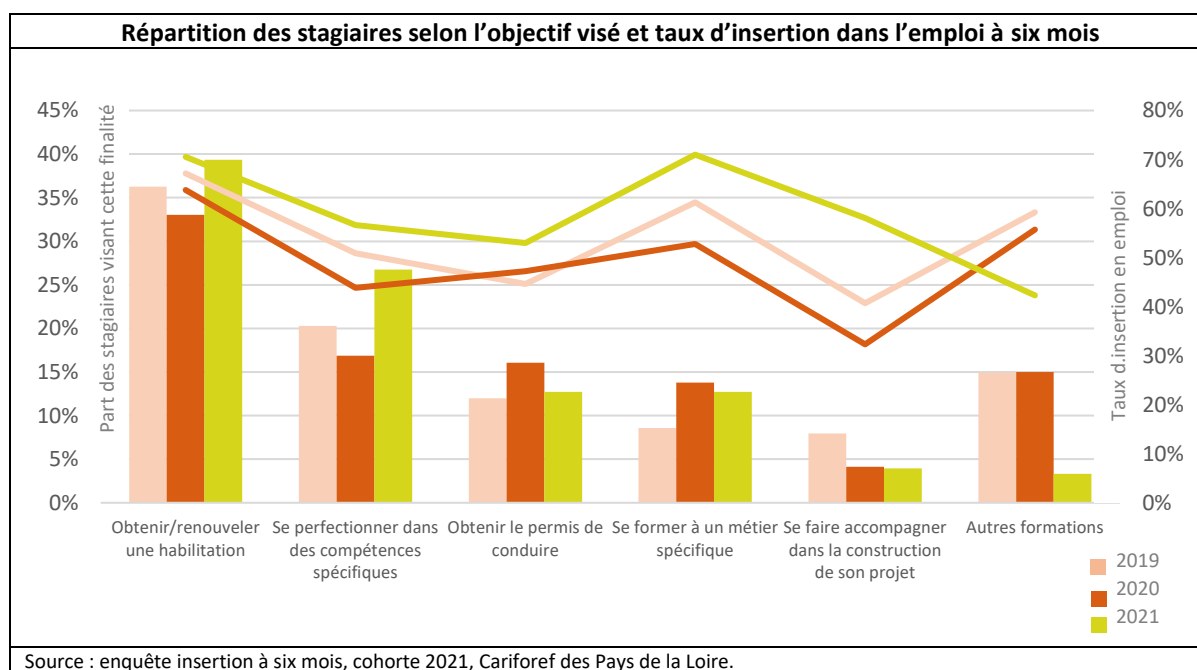
### Une insertion qui continue de varier selon la finalité de la formation suivie

Tout comme pour les vagues d'enquête précédentes, la finalité même de la formation joue un rôle dans l'insertion professionnelle.

Pour près de 40 % des stagiaires, pour qui il s'agissait d'obtenir ou de renouveler une habilitation (CACES, permis PL...), et qui sont plus nombreux proportionnellement que par le passé, le taux d'insertion est nettement plus élevé que pour les autres stagiaires. De plus, il est en progression par rapport aux deux années précédentes. Ainsi, ils sont 71 % à être en emploi six mois après leur sortie de formation (respectivement 64 % et 67 % pour les cohortes 2020 et 2019).

Pour les stagiaires se formant à un métier spécifique (13 % des cas), là aussi 71 % d'entre eux sont en emploi six mois après le terme de leurs formations.

Le perfectionnement dans des compétences spécifiques, se caractérisant principalement par des formations à des logiciels métiers, à de l'anglais, à l'obtention de la certification TOSA ou au perfectionnement dans un métier, et qui concerne 27 % des stagiaires 2021, enregistre un taux d'insertion inférieur de près de 15 points (57 %).





Enfin, 13 % des stagiaires ont pu financer leur permis B via le dispositif de l'AIF (soit 3 points de moins que les stagiaires 2020, et équivalent à 2019). Il apparaît au vu du taux d'insertion de ces stagiaires que ce financement a contribué pour partie à lever des freins liés à la mobilité : 53 % d'entre eux occupent un emploi six mois après (vs +/- 45 % pour les cohortes 2019 et 2020).

### Un accès très rapide à l'emploi pour plus d'un stagiaire sur deux

Parmi les anciens stagiaires qui sont en emploi six mois après leur sortie de formation, près de 60 %

### Une diversité de métiers exercés, pour un lien formation-emploi relativement fort et des conditions de travail qui tendent à progresser

Parmi les personnes en emploi à six mois, et dans une proximité avec ce que l'on constatait les années précédentes, 26 % d'entre elles exercent un métier dans le domaine du Transport-logistique (conducteurs de poids lourds, conducteurs de transport en commun, chauffeurs-livreurs, caristes et préparateurs de commande, principalement). Cela s'explique par la forte prédominance de cette spécialité dans les formations suivies. En effet, pour rappel, 40 % des personnes formées par le dispositif de l'AIF ont suivi une formation visant l'obtention ou le renouvellement d'un CACES ou d'un permis poids lourd.

Le second domaine d'insertion est celui du BTP, qui regroupe 12 % des personnes en emploi (maçons, menuisiers, peintres, plombiers...).

S'en suivent les domaines de la Santé-action sociale-aide à la personne (8 % dont des aides-soignants, animateurs périscolaires, aides à domicile, ambulancier...), du Commerce-vente (7 % dont des vendeurs-conseil en magasin, assistants commerciaux...) et de l'Administration-gestion-management d'entreprise (7 % dont des assistants administratifs, comptables...).

En progression par rapport aux deux vagues d'enquête précédentes, six mois après leur sortie de formation, près des deux tiers des personnes en emploi ont signé un contrat de six mois ou plus (65 %) et le plus souvent à temps plein (86 %). Un ancien stagiaire sur deux en emploi exerce un métier d'employé, un sur trois un métier d'ouvrier et un sur dix est artisan, commerçant ou chef d'entreprise. Les conditions salariales se révèlent plus favorables que pour les cohortes précédentes.

d'entre eux ont mis moins d'un mois pour retrouver un emploi (58 %). Cette part est croissante depuis plusieurs années (53 % pour la cohorte 2020 et 46 % pour la cohorte 2019). Les autres stagiaires ont mis pour moitié entre un et trois mois, et pour une autre moitié entre trois et six mois.

Compte tenu de cela, et tout comme l'année dernière, seuls 15 % des anciens stagiaires en emploi six mois après leur sortie de formation avaient connu une ou plusieurs autres situations d'emploi entre-temps. Il semblerait donc que lorsque les stagiaires retrouvent un emploi, cela s'inscrive dans une certaine stabilité.

Ainsi, 20 % des anciens stagiaires en emploi sont rémunérés entre 1 100 euros et 1 400 euros sur une base temps plein (vs 30 % pour la cohorte 2020), 30 % ont un salaire entre 1 400 et 1 700 euros (vs 25 %), et 20 % ont un salaire entre 1 700 et 2 000 euros (vs 13 %). En complément, la part de ceux percevant moins de 1 100 euros a baissé de 7 points.

Tout comme l'année précédente, le niveau de leur rémunération semble être le point sur lequel ces personnes expriment le moins de satisfaction, mais dans une proportion moindre tout de même (24 % se déclarent peu ou pas satisfaits vs 30 % pour 2020), en tenant compte de la nature de leur contrat (11 %), leurs conditions de travail – sécurité, ambiance... - (11 %) ou leur temps de travail et horaires (12 %). Par ailleurs, 50 % d'entre eux estiment que la formation leur a permis d'améliorer leur niveau de qualification.

Plusieurs raisons viennent expliquer le retour à l'emploi. La première, citée par un répondant sur deux, est la motivation (vs deux sur trois pour les cohortes 2019 et 2020). Viennent ensuite la formation suivie, citée par 42 % des répondants (comme pour 2019, mais vs 20 % pour 2020), et le recours au réseau personnel et professionnel cité par moins de 20 % d'entre eux (vs près de 50 % pour les cohortes 2019 et 2020).

Les anciens stagiaires en emploi six mois après leur sortie de formation, considèrent majoritairement (63 %) que celui-ci est en lien avec la formation qu'ils ont suivie. Cette part est en baisse de 7 points

par rapport à la cohorte précédente, mais similaire à la cohorte 2019.

Pour ceux considérant qu'il n'y a pas de lien, dans près de 50 % des cas, les stagiaires indiquent qu'ils se sont tournés vers un emploi dans lequel ils avaient déjà de l'expérience. À cela s'ajoute une notion de contrainte, puisque 40 % d'entre eux expriment également qu'ils n'avaient pas le choix, financièrement parlant. Notons cependant que

cette part est en baisse de près de 15 points par rapport à l'année passée. Enfin, près d'une personne en emploi sur trois évoque des conditions de travail proposées par l'employeur intéressantes. Jusqu'à présent, les anciens stagiaires en emploi motivaient plus rarement leur choix d'occuper un poste pour cette raison (moins de 10 % pour les cohortes précédentes).

### Six mois plus tard, un ancien stagiaire sur cinq est sans emploi et en recherche d'emploi, et seulement 4 % sont en formation quand 5 % sont inactifs

Six mois après la sortie de formation, 22 % des anciens stagiaires ont déclaré être sans emploi et en recherche d'emploi. La dérive<sup>8</sup> qui semblait être amorcée pour la cohorte 2020 se confirme donc pour la cohorte 2021, permettant de revenir au niveau observé pour la cohorte 2018, soit avant le début de la crise sanitaire.

Parmi les personnes sans emploi six mois après leur sortie de formation, plus du tiers d'entre elles (36 %) ont toutefois connu au moins une situation d'emploi dans les six mois qui ont suivi leur formation. Après un recul de près de 10 points pour la cohorte 2020, l'accès à l'emploi de ces personnes semble se détendre, rejoignant une fois encore un niveau proche de celui que l'on constatait avant la crise. Et pour près de 80 % d'entre elles, il s'agissait d'un contrat d'une durée supérieure à un mois.

Par ailleurs, deux tiers des demandeurs d'emploi ont déclaré être accompagnés dans leur recherche d'emploi, part qui reste stable par rapport à l'année précédente. Parmi eux, 70 % répondent à des offres d'emploi, 60 % réalisent des candidatures spontanées et 30 % font appel à leurs réseaux personnels et professionnels. Si globalement la réponse à une offre d'emploi reste le premier moyen d'action, on observe que le recours à la candidature spontanée, après s'être fortement réduit<sup>9</sup>, reprend de l'ampleur, et le recours aux réseaux quant à lui continue de perdre du terrain<sup>10</sup>.

Parmi les principales difficultés évoquées par les demandeurs d'emploi dans la recherche d'un travail, l'âge et l'état de santé reviennent fréquemment puisqu'un stagiaire sur sept évoque ces motifs<sup>11</sup>. Notons que cette part est stable par rapport à la cohorte 2020, bien qu'elle eût baissé par rapport à la cohorte 2019.

Une même proportion de stagiaires évoque également des problèmes de locomotion (pas de permis, pas de véhicule, transports en commun inadaptés...), et 9 % considèrent que leur manque d'expérience professionnelle peut aussi être responsable de leur difficulté à trouver un emploi.

Comme pour les années précédentes, la part des anciens stagiaires de ce dispositif à être retournés en formation reste faible (4 % pour la cohorte 2021, 8 % pour la cohorte 2020 et 6 % pour la cohorte 2019). Pour près de 80 % d'entre eux, et comme pour leurs aînés de 2020, ils ont déclaré qu'il s'agissait d'une suite logique ou possible de leur parcours (vs 70 % pour 2019). Pour les autres, il s'agissait d'une reconversion professionnelle. Dans la grande majorité des cas (près de 90 %), ce retour en formation est à leur initiative.

Enfin, notons que la part des inactifs parmi les stagiaires ayant suivi leur formation par le dispositif de l'AIF reste stable depuis le début du Pacte, soit 5 %. Les problèmes de santé (hors congé maternité) et le départ imminent à la retraite sont les deux

<sup>8</sup> Pour la cohorte 2019, 25 % des stagiaires étaient sans emploi et en recherche d'emploi lorsque leur situation était mesurée avant le 1<sup>er</sup> confinement, ce taux passant à 35 % pour ceux dont la situation avait été mesurée après le 15 mars 2020. Pour la cohorte 2020, 31 % des anciens stagiaires avaient déclaré être sans emploi et en recherche d'emploi six mois après leur sortie de formation.

Source : « [Que deviennent les stagiaires entrés sur un dispositif de formation Région et Pôle emploi ? Cohorte 2020](#) », Cariforef des Pays de la Loire, mai 2022.

<sup>9</sup> Pour la cohorte 2019, plus de 80 % des stagiaires répondaient avoir recours à la candidature spontanée, tandis que pour la cohorte 2020 il n'était plus que 40 % à y avoir recours.

<sup>10</sup> Pour la cohorte 2019, plus de 65 % des stagiaires répondaient avoir recours aux réseaux, et pour la cohorte 2020 69 % des stagiaires y avaient toujours recours.

<sup>11</sup> Les stagiaires évoquant l'âge sont tous âgés de plus de 50 ans, alors que les personnes de plus de 50 ans ne représentent que 25 % des stagiaires de ce dispositif. De plus, les deux tiers des stagiaires évoquant leur état de santé comme motif de difficultés sont âgés de plus de 50 ans.



premiers motifs évoqués par ces stagiaires pour expliquer leur inactivité (dans respectivement 15 % des cas à chaque fois).

### Un niveau de satisfaction qui reste très élevé

Comme au cours des trois vagues d'enquête précédentes, une grande majorité des stagiaires interrogés six mois après leur sortie de formation, se disent satisfaits de la formation (95 %). Ils considèrent que la formation suivie a répondu à leurs attentes (94 %) et leur a permis d'acquérir de nouvelles compétences (88 %). Par ailleurs, ils sont

94 % à considérer que le formateur était attentif à leurs besoins.

À noter que pour 6 stagiaires sur 10, le fait de suivre une formation avait aussi pour objectif de leur faire reprendre confiance en eux. Cet objectif a été atteint pour la majeure partie d'entre eux (90 %).

## Un peu de méthode...

L'analyse qui précède s'appuie sur l'exploitation des données issues de l'enquête téléphonique effectuée en collaboration avec un centre d'appels, entre mai 2022 et novembre 2022, auprès d'un échantillon de stagiaires qui ont débuté, au cours de l'année 2021, une formation relevant du Programme régional de formation en Pays de la Loire, et qui ont terminé cette formation au plus tard le 31 mai 2022.

La méthode d'échantillonnage retenue pour cette étude est celle d'un échantillon par quotas. Les variables d'identification sont le dispositif de formation, le sexe et l'âge.

Compte tenu des quotas définis par le Cariforef et respectés par le centre d'appels, la population répondante est représentative de la population mère.

Plus spécifiquement pour l'objectif 5 « Mise à jour des compétences », la population répondante est de 785 anciens stagiaires (785 « AIF »).

## ...et des définitions.

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant du dispositif d'« Aide individuelle à la formation » (AIF).

L'AIF peut être mobilisée par Pôle emploi au bénéfice d'un demandeur d'emploi lorsqu'aucun autre dispositif ne peut venir financer les frais d'une formation en cohérence avec un projet professionnel. L'Aide individuelle à la formation (AIF) permet de (co)financer, dans certaines situations spécifiques, tout ou partie des frais pédagogiques d'une formation en vue d'un retour durable à l'emploi.

Les démarches individuelles de formation regroupent des actions de formations aux objectifs très variés.

Dans ce cas précis, sont retenues uniquement les AIF ayant bénéficié à des stagiaires qui ne visaient ni l'obtention d'un diplôme ni la création ou la reprise d'une entreprise.



CARIFOREF des Pays de la Loire  
12 boulevard Georges Pompidou 44200 Nantes  
02 40 20 21 31

<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/>

[info@cariforef-pdl.org](mailto:info@cariforef-pdl.org)

Direction-Administration : Valérie Lucas

Responsable de la rédaction : France Duquesnoy

Rédactrice : France Duquesnoy



La publication et la synthèse de l'étude sont mises à disposition sous licence [CC BY NC SA 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).